Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le

















CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION D'AIDE A LA MOBILITE **AVENANT 23**

Entre:

L'association d'Aide à la Mobilité « Mobil'Emploi », sise 29 cours Jean Jaurès, 03000 MOULINS, Représentée par son Président, Monsieur Marc HUBERT

Et:

Le CCAS d'Avermes, représenté par son Président, Monsieur Alain DENIZOT

Il a été convenu:

Article 1:

Le prescripteur valide la demande du futur utilisateur, conformément aux objectifs de l'association d'aide à la mobilité.

Article 2:

Lors d'un demande de mise à disposition d'un deux roues, le prescripteur remplit une fiche de liaison prévue à cet effet.

Article 3:

L'adhésion pour l'année 2023 est fixée à 35 €.

L'aide au développement est calculée par rapport au nombre d'utilisateurs de l'année précédente et est de 25 € par personne.

Fait à Moulins le 22 mars 2023

« Mobil'Emploi »

Marc HUBERT

et

Le CCAS d'Avermes

Le Président, ASSOCIATION AIDE A LA MOBILITE

MOBIL'EMPLOI 29. Cours Jean Jaurès 03000 MOULINS Tél. 04 70 45 21 17

moulins@mobilemploi.fr

A. DENIZOT

Le Président